



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 275-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.395

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Délits contre la vie et l'intégrité corporelle sous l'effet de l'alcool, de stupéfiants et de médicaments : quel lien avec la pandémie ?

Les auteurs de la présente intervention redoutent que les délits contre la vie et l'intégrité corporelle pourraient avoir augmenté, en particulier dans le contexte de la violence domestique, et notamment en raison des répercussions de la pandémie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence de l'alcool sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?
2. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence des médicaments sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?
3. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence des drogues dures (cocaïne, LSD, héroïne, etc.) sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?
4. Existe-t-il des données statistiques concrètes relatives à l'influence des drogues dites douces (cannabis, produits à base de chanvre, marijuana, etc.) sur les délits contre la vie et l'intégrité corporelle dans le canton de Berne (prière d'indiquer séparément les cas de violence domestique) ? Si oui, que peut-on dire à ce sujet ? Si non, pourquoi pas ?

Destinataires

- Grand Conseil